

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue le 7<sup>e</sup> jour du mois de avril 2008, à vingt heures, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents : le maire, monsieur Serge Jetté, la conseillère madame Suzanne Beaudin et les conseillers messieurs, Jacques Bissonnette, Pierre Chevigny, Rémi Charette, Richard Bélair, Samuel Simoneau, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Serge Jetté.

Monsieur André Séguin, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2008**

**1. ADMINISTRATION**

- .1 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
- .2 Adoption de l'ordre du jour
- .3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 mars 2008
- .4 Transferts budgétaires
- .5 Acceptation des comptes
- .6 Présentation du rapport financier
- .7 Affectation du surplus budgétaire 2007
- .8 Renouvellement du contrat d'assurance collective SSQ Groupe Financier
- .9 Mandater la firme Étude de Isabelle Labelle pour descriptions techniques (vente de terrains)
- .10 Adoption de la politique interne de gestion du personnel de la Municipalité
- .11 Achat de mobiliers pour le bureau municipal
- .12 Information et questions se rapportant à l'administration

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- .1 Information et questions se rapportant à la sécurité publique

**3. TRANSPORTS**

- .1 Avis de motion pour le règlement 507 visant la fermeture d'une partie du chemin Dussault sur le lot 4b du rang 8, Canton de La Minerve.
- .2 Fermeture de l'ancienne route entre Labelle et La Minerve
- .3 Information et questions se rapportant aux transports

#### **4. HYGIÈNE DU MILIEU**

- .1 Nomination d'un président et d'un vice-président au comité consultatif en environnement
- .2 Montant d'allocation pour les membres du Comité consultatif en environnement
- .3 Résolution d'appui à la MRC des Laurentides dans ses démarches auprès du ministère des Affaires Municipales et des régions pour l'obtention d'une aide financière pour son projet de « laboratoire sur l'eau »
- .4 Résultat des offres de services professionnels d'ingénierie pour la réfection des installations d'eau potable
- .5 Offre de services professionnels de l'hydrogéologue pour superviser et contrôler les travaux de construction d'un second puits pour l'eau potable
- .6 Offre de services pour forage d'un second puits pour l'eau potable
- .7 Information et questions se rapportant à l'hygiène du milieu

#### **5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- .1 Nomination d'un président et d'un vice-président au Comité consultatif d'urbanisme
- .2 Avis de motion pour le règlement 506 portant sur les refuges de plein air.
- .3 Information et questions se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire

#### **6. LOISIRS ET CULTURE**

- .1 Affiliation à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides 2008-2009
- .2 Engagement des moniteurs (trices) terrain de jeux 2008
- .3 Engagement des préposées au bureau de l'accueil de la Réserve faunique Papineau-Labelle et au bureau d'information touristique de la Minerve
- .4 Mémoire de la Municipalité qui sera déposé lors de la consultation publique de la Commission scolaire des Laurentides dans le cadre de l'élaboration de la politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école
- .5 Information et questions se rapportant aux loisirs et à la culture

#### **7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## **1. ADMINISTRATION**

### **2008.04.69 (1.1)            CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum étant constaté, il est

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que la séance du 7 avril 2008 soit ouverte.

ADOPTÉE

### **2008.04.70 (1.2)            ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 7 avril 2008, tel que présenté  
aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

### **2008.04.71 (1.3)            ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 MARS 2008**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 mars 2008, tel  
que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

### **2008.04.72 (1.4)            TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

	NOM DU POSTE	augmenter	diminuer
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
02-19-000-421	Assurance incendie		535
02-22-000-424	Assurance véh.moteurs - incendie		355
02-32-000-424	Assurance véh. Moteurs - voirie été		15
02-33-000-424	Assurance véh. Moteurs - voirie hiver		185
02-42-000-424	Assurance camion		265
02-23-000-424	Assurance véh. Moteurs - premiers répondants		
02-32-000-421	assurance incendie voirie		500
02-70-160-422	Responsabilité maison jeunes		373

02-61-000-422	responsabilité		155
02-13-000-200	cotisations employeurs		120
02-13-000-650	Vêtements	120	

#### PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

02-22-000-339	Télécommunication - incendie	250	
02-22-000-522	Entretien édifice - incendie	2000	
02-22-000-454	Formation - pompiers		2250

#### VOIRIE MUNICIPALE

02-33-040-525	#40 niveleuse 2007 John Deere modele 772D		
02-33-042-525	#42 Pelle 2007 modèle S175LC-V	700	
02-33-043-525	#43 Camion Freightliner 2007	1500	
02-33-044-525	#44 Autopompe GMC 74	400	
02-33-000-515	Location véhicules		500
02-33-000-200	cotisations employeur		2800
02-33-000-339	Télécommunication voirie été	157.5	
02-32-000-339	télécommunication voirie hiver	157.5	
02-61-000-339	Télécommunication Urbanisme		315

#### URBANISME ET ZONAGE

02-61-000-650	vêtements urbanisme	100	
02-61-000-200	cotisations employeur		100

#### LOISIRS ET CULTURE

02-70-130-141	Loisirs hiver - salaire	500	
02-70-130-200	Loisirs hiver - cotisations employeur	105	
02-33-000-140	Voirie hiver		500
02-33-000-200	Voirie cotisations employeur hiver		105
02-70-230-494	Cotisation BCPL Biblio -	115	
02-70-230-649	Budget opération bibliothèque		115
02-70-150-419	Projet TPI ch. Poupert	6511	
SURPLUS			6511

#### FRAIS DE FINANCEMENT

SURPLUS		17480	
AFFECTE			
03-4000	Réserve		17480
<b>TOTAL</b>		<b>32151</b>	<b>32151</b>

**2008.04.73**  
**(1.5)**

#### ACCEPTATION DES COMPTES

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu que les comptes suivants:

Administration générale	31 800.54	41.94%
Sécurité publique	12 500.59	12.10%
Voirie municipale	38 916.80	27.41%
Hygiène du milieu	7 411.81	46.09%
Urbanisme et mise en valeur du territoire	882.49	15.73%
Loisirs & Culture	18 684.12	60.99%
Immobilisation	-	
<b>TOTAL:</b>	<b>110 196.35</b>	

soient acceptés et payés.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Bell Canada	638.49 -	22395
Bell Mobilité	32.86 -	22394
Bell Mobilité	11.85 -	22391
Bruneau, Léone	365.00 -	22453
Chevigny, Pierre	48.00 -	22456
Crédit-bail commercial CitiCapital ULC	112.63 -	retrait direct
CSST	21 093.89 -	22457
Équipement de bureau Robert Légaré	366.68 -	22460
Équipements de bureau des Trois Vallées inc.	105.35 -	22459
Étude de Isabelle Labelle a.g.	6 546.73 -	22467
FQM	409.50 -	22461
Hydro Québec	379.30 -	22392
Jetté, Serge	314.00 -	22465
L'Information du Nord	119.75 -	22466
Marché d'alimentation La Minerve	33.89 -	22471
Marché Bruneau & frère enr.	(5.08) -	22470
Mobilonde inc.	18.06 -	22474
Multi-Services du Nord	117.40 -	22475
Petite caisse	116.97 -	22478
Protectron	608.17 -	22483
Ram gestion d'achats	(56.44) -	
Séguin, André	103.20 -	22398
Séguin, André	263.86 -	22486
Visa Desjardins	56.48 -	22393

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**31 800.54**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Accès communications	524.19 -	22446
Aqua plein air	428.06 -	22448
Bell Canada	155.70 -	22395
Bell Mobilité	307.87 -	22391
Boivin Gauvin inc.	2 675.93 -	22452
Demers, Riel	16.40 -	22399
FQM	13.42 -	22461
Hydro Québec	169.23 -	22396
Lachance Carol entrep. élect.	272.82 -	22468
Marché Bruneau & frère enr.	157.65 -	22470
Matériaux SMB inc.	360.28 -	22472
Nantel, Linda	98.80 -	22400
Nantel, Linda	492.80 -	22477
Pièces d'auto Rivière Rouge	242.20 -	22480
Portes de Garage Mont-Tremblant enr.	1 015.87 -	22482
Sca des fermes du Nord	1 177.67 -	22488
Sonic	141.75 -	22403
SPME	339.88 -	22489
Ville de Mont-Tremblant	60.00 -	22490
Zoll médical Canada inc.	470.07 -	22492

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**9 120.59**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)**

Boisvert, Patrick	108.00 -	salaire
Bruneau, Benoit	136.00 -	salaire
Bruneau, Jean-Phillippe	312.00 -	salaire
Daigneault, Luc	30.00 -	salaire
Demers, Annie	30.00 -	salaire
Demers, Riel	288.00 -	salaire
Lampron, Patrick	102.00 -	salaire
Laramée, André	226.00 -	salaire
Laramée, Jonathan	246.00 -	salaire
Lavoie, Mathieu	270.00 -	salaire
Meilleur, Marie-Pierre	72.00 -	salaire
Nantel, Linda	498.00 -	salaire
Potts, Stephen	198.00 -	salaire

Proulx, Serge	366.00 -	salaire
Ste-Marie, Mario	96.00 -	salaire
Séguin, Gilles	60.00 -	salaire
Simoneau, Denis	138.00 -	salaire
Simoneau, Samuel	66.00 -	salaire
Watson, Chantal	138.00 -	salaire
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)</b>	<b>3 380.00</b>	

#### **VOIRIE MUNICIPALE**

Agrégats de Labelle inc.	1 767.70 -	22447
Banque HSBC Canada	4 417.49 -	retrait direct
Banque HSBC Canada	4 417.49 -	retrait direct
Bell Canada	117.63 -	22395
Bell Mobilité	67.94 -	22391
Bell Mobilité	8.47 -	22391
Centre du camion Mont-Laurier inc.	401.10 -	22454
CRD Creighton	1 038.45 -	
Crédit GMAC	555.18 -	retrait direct
Crédit GMAC	555.18 -	retrait direct
Entreprises Jovi enr.	5.11 -	22458
FQM	24.94 -	22461
Garage Réjean Beaugard inc.	349.91 -	22464
Hydro Québec	2 810.71 -	22392
Jetté, Serge	43.10 -	22465
Marché Bruneau & frère enr.	25.32 -	22470
Matériaux SMB inc.	85.75 -	22472
Mobilonde inc.	198.66 -	22474
Petite caisse	8.00 -	22478
Pièces d'autos Riviere Rouge	2 360.03 -	22480
Point à la ligne enr.	12.50 -	22481
Protectron	628.49 -	22483
Publications Québec	117.50 -	22484
Québec linge	679.45 -	22485
Services forestiers de Mont-Laurier Ltée	543.79 -	22487
Sca des fermes du Nord	16 899.66 -	22488
Sonic	777.25	22403
<b>VOIRIE MUNICIPALE</b>	<b>38 916.80</b>	

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

Bell Canada	73.36 -	22395
Bio-Services	102.26 -	22451
Csss des Sommets	90.00 -	22455
Hydro Québec	136.24 -	22392
Hydro Québec	203.96 -	22396
Mobilonde inc.	18.06 -	22474
MRC des Laurentides	6 600.37 -	22476
Pièces d'autos Riviere Rouge	128.12 -	22480
Séguin, Yves	29.76 -	22397
Séguin, Yves	29.68 -	22389
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	<b>7 411.81</b>	

#### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Archambault, Michèle	15.56 -	22388
Association québécoise d'urbanisme	112.88 -	22449
Bernier, Richard	20.00 -	22496
Clément, Jean-Charles	20.00 -	22497
Clément, Vincent	20.00 -	22499
Crevier, Guy	20.00 -	22495
FQM	11.53 -	22461
Formules Municipales	371.19 -	22463
Gingras, Robert	20.00 -	22500
Hébert, Jeaninne	20.00 -	22501
Lacasse, Marcel	20.00 -	22502
Lemire, Jacques	20.00 -	22503
Langevin, Marie-Lise	20.00 -	22494
Locas, Stéphane	20.00 -	22498

Multi-Services du Nord	95.37 -	22475
Perras, Marc	20.00 -	22504
Séguin, Yves	25.60 -	22389
Séguin, Yves	10.36 -	22397
Tanguay, Jean-François	20.00 -	22506
<b>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</b>	<b>882.49</b>	

#### **LOISIRS ET CULTURE**

Bell Canada	73.36 -	22395
Bibliothèque La Minerve	3 000.00 -	22450
Bruneau, Léone	100.00 -	22453
Fondation médicale des Laurentides	100.00	22462
Hydro Québec	(544.20) -	
Hydro Québec	919.62 -	22396
Laurentides extermination (2008) inc.	45.15 -	22469
L'information du Nord	170.98 -	22466
Matériaux SMB inc.	538.24 -	22472
Miller propane	178.77 -	22473
Sca des fermes du Nord	567.75 -	22488
Zins Beauchesne et associés	13 534.45 -	22491
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	<b>18 684.12</b>	

**2008.04.74**  
**(1.6)**

### **PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu d'adopter le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2007, tel que présenté par monsieur André Charest de la firme André Charest, ca., et déposé par le directeur général selon l'article 176.1 et l'article 966.3 du code municipal

	<b>2007</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réalisations \$</b>	<b>Réalisations \$</b>
<b>Revenus</b>			
Taxes	2 166 160	2 191 405	2 133 960
Paiements tenant lieu de taxes	99 025	89 503	90 565
Autres revenus de sources locales	137 836	320 507	14 980
Transferts	319 189	401 645	356 009
	<b>2 722 210</b>	<b>3 003 060</b>	<b>2 595 514</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Administration générale	569 593	499 767	472 613
Sécurité publique	388 655	334 107	327 579
Transport	952 521	953 688	801 269
Hygiène du milieu	285 755	236 798	288 772
Aménagement, urbanisme et développement	154 606	170 932	147 585
Loisirs et culture	132 877	168 376	116 672
Frais de financement	49 509	64 929	39 383
	<b>2 533 516</b>	<b>2 428 597</b>	<b>2 193 873</b>
Remboursement de la dette à long terme	102 343	100 561	139 280

Transfert à l'état des activités d'investissement	25 543	234 185	
Surplus (déficit) accumulé non affecté		(126 540)	(152 323)
<b>Réserve financière et Fonds réservés</b>	60 808	70 156	77 140
<b>Surplus (déficit) de l'exercice</b>		<b>296 101</b>	<b>337 544</b>

ADOPTÉE.

**2008.04.75 (1.7) AFFECTATION DU SURPLUS BUDGÉTAIRE 2007**

Considérant le surplus budgétaire de l'exercice financier 2007, est de 296 101\$;

Considérant qu'un montant de 54 947 \$ provient du revenu supplémentaire de matières résiduelles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'affecter le surplus budgétaire de l'exercice financier 2007, un montant de 54 947 \$ au poste de matières résiduelles .

ADOPTÉE.

**2008.04.76 (1.8) RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE SSQ GROUPE FINANCIER**

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. a déposé, les 11 et 12 mars 2008, son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Municipalité de La Minerve ;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009, sont justifiées ;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission ;

ATTENDU que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa cinquième année pour une durée maximale de cinq (5) ans ;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Municipalité de La Minerve et qu'ils jugent opportun de les accepter :

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

ET RÉSOLU :

Que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la Municipalité de La Minerve pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009 au montant de 32 829.49 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE.

**2008.04.77**  
**(1.9)**

**MANDATER LA FIRME DE ISABELLE LABELLE POUR  
DESCRIPTIONS TECHNIQUES (VENTE DE TERRAINS)**

Considérant que la Municipalité de La Minerve veut procéder à des ventes pour taxes des terrains sur son territoire ;

Considérant qu'une description technique est nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu de mandater la firme de Isabelle Labelle, arpenteur-géomètre à émettre des descriptions techniques afin de procéder à la vente de terrains pour taxes non payées pour un montant de 5 100 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

**2008.04.78**  
**(1.10)**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE INTERNE DE GESTION DU  
PERSONNEL DE LA MUNICIPALITÉ**

Considérant que la Municipalité tient à conserver une politique ouverte dans les relations de travail avec ses employés;

Considérant qu'il y a des points que la municipalité entend faire respecter.

Considérant que cette politique respecte toutes les lois et règlements applicables.

Considérant que cette politique respecte les termes de la convention collective actuellement en vigueur.

Considérant que cette politique se base sur des principes de respect et d'équité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu d'adopter la politique de gestion suivante :

## **Article 1 Fautes**

Liste non limitative suivante de fautes qui peuvent occasionner une mesure disciplinaire allant jusqu'au congédiement :

### **1.1 Infractions relatives à la santé et à la sécurité :**

Par exemple :

- 1.1.1 se rapporter au travail sous l'influence de la drogue ou de l'alcool;
- 1.1.2 ne pas respecter les règlements de santé et sécurité;
- 1.1.3 mettre en péril sa propre sécurité ou celle d'autrui;
- 1.1.4 se bousculer, se tirailler durant les heures de travail;
- 1.1.5 fumer dans un endroit interdit;
- 1.1.6 ne pas rapporter à un supérieur toute blessure ou tout accident de travail.
- 1.1.7 opérer de façon dangereuse et/ou en infraction avec le code de la sécurité routière un véhicule de la municipalité;
- 1.1.8 ne pas porter l'équipement de sécurité obligatoire.

### **1.2 Infractions relatives à la quantité et à la qualité de la prestation de travail fournie par l'employé:**

Par exemple :

- 1.2.1 l'insubordination;
- 1.2.2 le non-respect des procédures et instructions de travail en place;
- 1.2.3 le non-respect des périodes de repos et repas;
- 1.2.4 dormir au travail;
- 1.2.5 quitter le site de travail sans permission ou sans raison valable durant les heures de travail;
- 1.2.6 dissimuler un travail défectueux;
- 1.2.7 négliger de commencer son travail promptement dès le début d'une période de travail ou arrêter de travailler avant l'heure indiquée ;

### **1.3 Infractions de nature criminelle (incluant les fraudes) :**

Par exemple :

- 1.3.1 le vol entraîne un congédiement immédiat;
- 1.3.2 apporter ou consommer des drogues ou de l'alcool au travail;
- 1.3.3 jouer à l'argent, organiser des paris, loteries ou autres jeux de hasard sur le territoire de la municipalité sans autorisation;
- 1.3.4 prendre des photographies, vendre ou distribuer toute forme de littérature sur le territoire de la municipalité sans autorisation;
- 1.3.5 solliciter ou recueillir de l'argent sur le territoire de la municipalité sans autorisation;
- 1.3.6 la destruction délibérée des biens de la Municipalité, d'un contribuable ou d'un employé;
- 1.3.7 omettre de poinçonner sa carte de temps; poinçonner la carte de temps d'un autre employé, faire poinçonner sa carte de temps par un autre employé ou altérer sa carte de temps;

#### **1.4 Infractions relatives au respect, à la loyauté, à la violence et à la discrimination :**

Par exemple :

- 1.4.1 menacer, agresser, intimider ou importuner un autre employé ou un contribuable;
- 1.4.2 employer un langage abusif auprès d'un contribuable ou d'un autre employé;
- 1.4.3 discréditer la réputation de la municipalité;
- 1.4.4 empêcher un employé d'accomplir son travail;
- 1.4.5 altérer ou enlever sans autorisation les annonces, avis, ou autres écrits sur les tableaux d'affichage de la Municipalité;
- 1.4.6 tenir tout propos discriminatoire ou irrespectueux;

#### **1.5 Infractions relatives à l'assiduité au travail (référer au règlement sur les absences) :**

Par exemple :

- 1.5.1 retards;

Soixante (60) et une (1) minutes de retard seront considérées comme une absence injustifiée. Le retard de soixante (60) minutes ou moins ne sera pas considéré comme une absence.

- 1.5.2 absences injustifiées.

Lors d'une absence, l'employé aura la responsabilité de justifier son absence, dès son retour, en présentant un certificat médical indiquant son incapacité de travail. Cette justification devra être présentée dans les vingt-quatre (24) heures suivant le retour au travail de l'employé afin d'être considérée valide. Si l'employé n'avise pas la municipalité, cette infraction devra être enregistrée dans son dossier.

### **Article 2 Relations entre les employés et avec les contribuables**

De façon général, les employés de la municipalité doivent être respectueux du personnel avec qui ils accomplissent leur travail et envers tous les contribuables qui les abordent durant leur quart de travail. Toutes situations conflictuelles générées par les activités du personnel syndiqué de la municipalité doit être référées, de manière polie et avec le plus grand respect possible, à du personnel cadre de la municipalité.

### **Article 3 Infractions vs mesures disciplinaires**

Tout employé commettant une (1) infraction sera sujet aux mesures disciplinaires. De plus, un employé absent qui omet d'aviser la Municipalité accumulera deux (2) infractions simultanément. Un employé sera considéré comme ayant avisé la Municipalité, s'il communique avec celle-ci trente (30) minutes ou moins après le début de son quart.

### **Article 4 Préavis aux employés temporaires**

Un préavis de trois jours sera fait pour aviser les employés temporaires de leur retour au travail. Tout employé temporaire qui ne se présente pas au travail, au moment désigné par l'employeur, lors d'un rappel saisonnier, et ce sans un motif valable, recevra un avis disciplinaire pour chaque jour de retard.

#### **Article 5 Mesures disciplinaires**

Toutes raisons jugées valables par la municipalité peut entraîner une mesure disciplinaire. Lorsque la municipalité impose une mesure disciplinaire, elle applique le principe de la progressivité dans les sanctions. La sanction doit également être proportionnelle à la faute commise par l'employé et toutes les circonstances de l'affaire doivent être considérées. Ainsi, suivant la nature, la fréquence et la gravité de la faute, la municipalité peut appliquer l'une ou l'autre des mesures disciplinaires suivantes :

- Avis verbal, confirmé par écrit par un superviseur;
- 1<sup>er</sup> avis écrit;
- 2<sup>ième</sup> avis écrit ;
- 3<sup>ième</sup> avis écrit;
- Suspension de un (1) jour;
- Suspension de trois (3) jours;
- Congédiement.

#### **Article 6 Application**

Toute infraction et /ou non disponibilité concernant cette politique ne pourra être invoquée contre un employé s'il s'est écoulé quinze (15) jours ouvrables ou plus depuis la date de l'événement. En vertu de cette politique, les avis verbaux confirmés par écrit ainsi que les avis écrits ne seront pas invoqués contre un employé s'il s'est écoulé une période de douze (12) mois depuis la date de la dernière infraction inscrite au dossier. Pour ce qui est des suspensions, elles ne pourront être invoquées contre l'employé s'il s'est écoulé une période de dix-huit (18) mois ou plus depuis la date de la dernière infraction similaire suivie d'une mesure disciplinaire.

#### EXEMPLE :

Un employé est absent de manière injustifiée le 16 avril 2006. Il reçoit alors un avis verbal consigné par écrit au dossier avant le 24 mai 2006 (15 jours ouvrables). Cet avis sera valide au dossier jusqu'au 24 mai 2007. Parallèlement, il cumule trois (3) non-disponibilités du 1<sup>er</sup> mars 2006 au 1<sup>er</sup> juin 2006. Il reçoit alors un avis ÉCRIT daté du 1<sup>er</sup> juin 2006 puisque l'avis verbal reçu avant le 24 mai est encore valide au dossier.

#### **Article 7 Adoption**

Cette politique à été adoptée à la séance régulière du Conseil municipal du 7 avril 2008. La politique actuellement en vigueur est remplacée par la présente.

ADOPTÉE

**2008.04.79**  
**(1.11)**

#### **ACHAT DE MOBILIERS POUR LE BUREAU MUNICIPAL**

Considérant le mauvais état des mobiliers du bureau municipal ;

Considérant la nécessité de les remplacer ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu d'acheter de Ébénisterie au Grains du Temps des mobiliers pour le bureau municipal au montant de 5 761.86 \$, plus les taxes applicables .

ADOPTÉE

**(1.12) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À  
L'ADMINISTRATION**

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**(2.1) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE**

**3. TRANSPORTS**

**(3.1) AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 507 VISANT LA  
FERMETURE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DUSSAULT SUR LE LOT  
4B DU RANG 8 DU CANTON DE LA MINERVE**

M. Serge Jetté, maire, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée le règlement 507 visant la fermeture d'une partie du chemin Dussault sur le lot 4B du rang 8 du canton de La Minerve.

**2008.04.80  
(3.2) FERMETURE DE L'ANCIENNE ROUTE ENTRE LABELLE ET LA  
MINERVE**

Considérant le besoin du propriétaire de régulariser la situation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que la Municipalité de La Minerve cède ses droits, titres et prétentions sur l'emprise de l'ancienne route La Minerve-Labelle située sur le lot p-20 rang 13, Canton de La Minerve, ce chemin a été abandonné après la construction de la route actuelle, ce terrain est cédé sans frais au propriétaire monsieur Carl Bilodeau. Les frais relatifs à ce transfert sont au frais de l'acquéreur.

ADOPTÉE

**(3.3) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS**

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

**2008.04.81  
(4.1) NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN VICE-PRÉSIDENT AU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT**

Considérant qu'en vertu du règlement numéro 497, le Conseil doit nommer à chaque année un président et un vice-président pour le comité consultatif en environnement ;

Considérant les recommandations faites par le comité consultatif en environnement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu de nommer madame Marie-Lise Langevin au poste de présidente du comité et de monsieur Jean-Charles Clément au poste de vice-président du comité pour l'année 2008.

ADOPTÉE.

**2008.04.82  
(4.2) MONTANT D'ALLOCATION POUR LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT**

Considérant que suite à l'adoption du règlement numéro 497, le montant d'allocation versé aux membres du C.C.E. est fixé par résolution ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que le montant d'allocation versé aux membres du Comité consultatif en environnement sera de 20 \$ par séance.

ADOPTÉE.

**2008.04.83  
(4.3) RÉOLUTION D'APPUI À LA MRC DES LAURENTIDES DANS SES DÉMARCHES AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS POUR L'OBTENTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR SON PROJET DE « LABORATOIRE SUR L'EAU »**

**Considérant que** le conseil de la MRC des Laurentides a approuvé le projet de « Laboratoire sur l'eau » présenté lors de son assemblée du 13 mars 2008 et devant être déposé ultérieurement au ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre des mesures des laboratoires ruraux de la *Politique nationale de la ruralité* 2007-2014 en vue de l'octroi d'une aide financière;

**Considérant que** le contenu de la présentation de ce projet avait été énoncé au préalable lors de rencontres organisées par la MRC avec les inspecteurs, urbanistes et directeurs généraux des municipalités locales;

**Considérant que** le projet de « Laboratoire sur l'eau », de par ses interventions proposées, découle implicitement des objectifs visés par la stratégie de développement durable qui constitue une priorité régionale;

**Considérant que** le maintien de la qualité de l'eau de nos lacs et cours d'eau, notamment depuis l'apparition du phénomène de la cyanobactérie (algues bleues) au cours des dernières années, constitue une problématique environnementale majeure pour la qualité de vie et le développement durable de bon nombre de communautés locales dans notre région;

**Considérant que** notre municipalité pourra bénéficier des expertises mises de l'avant dans le cadre de ce laboratoire que se soit par l'apport de technologie améliorant des équipements de traitement des eaux usées, la gestion des eaux de ruissellement de surface ou par la proposition de concepts novateurs de développement dans les bassins versants des lacs plus performants dans la réduction des émissions de phosphore et des sédiments;

**Considérant que** notre municipalité, par sa position au début de l'écoulement d'eau du bassin versant de la rivière Maskinongé, devrait être appelée à collaborer étroitement avec la MRC pour la mise en œuvre éventuelle de certains projets spécifiques sur notre territoire liés à la thématique de l'eau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu que le conseil de la municipalité de La Minerve appuie la MRC des Laurentides dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions pour l'obtention d'une aide financière pour son projet de « Laboratoire sur l'eau » qui sera déposé au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2008 dans le cadre des mesures des laboratoires ruraux de la *Politique nationale de la ruralité* 2007-2014.

Et que cet appui est conditionnel à ce que la participation de la MRC soit de cent mille dollars (100 000\$) par année ou moins pour une durée maximum de cinq ans.

ADOPTÉE

2008.04.84  
(4.4)

**RÉSULTAT DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS  
D'INGÉNIERIE POUR LA RÉFECTION DES INSTALLATIONS D'EAU  
POTABLE**

Considérant que la Municipalité de La Minerve, en collaboration avec le ministère des affaires municipales et des régions, doit confier à une firme la tâche de réaliser les plans et devis pour la réfection de son réseau d'approvisionnement en eau potable;

Considérant que six (6) firmes d'ingénieurs de la région ont été invitées par appels d'offres à soumettre une proposition à la Municipalité;

Considérant qu'à la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 20 mars 2008, 14h00, une soumission a été reçue :

- - Génivar s.e.c. 73 755 \$, plus les taxes applicables

Considérant la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu d'octroyer le contrat pour la fourniture des plans et devis dans le dossier de l'aqueduc municipal à la firme Génivar s.e.c au montant de 73 755 \$, plus les taxes applicables le tout tel que décrit au cahier des charges.

ADOPTÉE.

**2008.04.85**  
**(4.5)**

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE L'HYDROGÉOLOGUE  
POUR SUPERVISER ET CONTRÔLER LES TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION D'UN SECOND Puits POUR L'EAU POTABLE**

Considérant que la construction d'un deuxième forage sur le terrain du 1 rue du Club est essentiel pour sécuriser l'approvisionnement du village.

Considérant que M. Marcel Jolicoeur, hydrogéologue a déjà supervisé l'implantation du premier puits.

Considérant que M. Marcel Jolicoeur a déposé un offre de service au montant forfaitaire de quatre mille dollars (\$ 4000) plus les taxes applicables pour ce service.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu de mandater Marcel Jolicoeur, hydrogéologue pour superviser et contrôler les travaux de construction du second puits pour l'eau potable, les essais de pompage ainsi que la rédaction du rapport hydrogéologique selon les norme du MDDEP, au montant de 4 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

**2008.04.86  
(4.6)**

**OFFRE DE SERVICES POUR FORAGE D'UN SECOND Puits POUR L'EAU POTABLE**

Considérant que la construction d'un deuxième forage sur le terrain du 1 rue du Club est essentiel pour sécuriser l'approvisionnement du village.

Considérant que la compagnie Les Puits du Nord Enrg. a déjà réalisé le forage du premier puits.

Considérant que la compagnie Les Puits du Nord Enrg. a déposé un offre de service au montant forfaitaire de quatre mille quatre vingt treize dollars (\$ 4093) plus les taxes applicables pour ce service.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu de mandater les Puits du Nord Enrg. pour la réalisation d'un forage d'exploration pour l'eau potable, au montant de 4 093 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

**(4.7)**

**INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DUMILIEU**

**5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**2008.04.87  
(5.1)**

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN VICE-PRÉSIDENT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Considérant qu'en vertu du règlement numéro 383, le Conseil doit nommer à chaque année un président et un vice-président pour le comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu de nommer monsieur Marcel Lacasse au poste de président du comité et de monsieur Robert Gingras au poste de vice-président du comité pour l'année 2008.

ADOPTÉE.

**(5.2) AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 506 PORTANT SUR LES REFUGES DE PLEIN AIR**

M. Serge Jetté, maire, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée le règlement 506 visant à modifier le règlement d'urbanisme 380 et ses amendements dans le but de définir les refuges de plein air pour qu'il puissent être utilisés à des fins de chasse et de pêche.

**(5.3) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**6. LOISIRS ET CULTURE**

**2008.04.88 (6.1) AFFILIATION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DES LAURENTIDES POUR 2008-2009**

Considérant que la Municipalité à donner \$50 dollars à l'association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides ;

Considérant la demande de l'association ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu que la Municipalité de La Minerve s'affilie à l'association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides pour 2008-2009.

ADOPTÉE.

**2008.04.89 (6.2) ENGAGEMENT DES MONITEURS (TRICES) POUR LE TERRAIN DE JEUX – ÉTÉ 2008**

Considérant que la Municipalité de La Minerve désire mettre en place pour l'été 2008 un camp de jour avec service de garde ;

Considérant avoir fait publier l'offre d'emploi pour l'engagement des moniteurs (trices) dans le Bulletin municipal et dans le journal l'Information du Nord;

Considérant avoir reçu des applications pour l'offre d'emploi pour le camp de jour 2008 avec service de garde ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu d'engager, pour la saison 2008, au camp de jour et service de garde, Élodie Chaloux en tant que coordonnatrice , au salaire de 10,87\$/ heure, Audrey Lampron en tant que coordonnatrice adjointe au salaire de 9,85\$ /

heure, Claudie Bergeron Séguin et Évelyne Simoneau comme monitrices, au salaire de 8,50 \$ / heure.

ADOPTÉE

**2008.04.90  
(6.3)**

**ENGAGEMENT DES PRÉPOSÉES AU BUREAU DE L'ACCUEIL  
DE LA RÉSERVE FAUNIQUE PAPINEAU-LABELLE ET AU BUREAU  
D'INFORMATION TOURISTIQUE DE LA MINERVE**

Considérant que la Municipalité de La Minerve a un contrat de service avec la Réserve faunique Papineau-Labelle ;

Considérant que la Municipalité de La Minerve veut également donner un service d'information touristique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu d'engager pour la saison 2008 au bureau de l'Accueil de la Réserve faunique Papineau-Labelle et au Bureau d'information touristique madame Danielle Brisson en tant que préposée et responsable, au salaire de 13,19 \$ /heure et madame Armande Darmana en tant que préposée, au salaire de 11,52 \$ / heure.

D'autoriser que les dépenses relatives à la formation soient à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE

**2008.04.91  
(6.4)**

**MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ QUI SERA DÉPOSÉ LORS DE LA  
CONSULTATION PUBLIQUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES  
LAURENTIDES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DE LA  
POLITIQUE RELATIVE AU MAINTIEN OU À LA FERMETURE  
D'UNE ÉCOLE ET AUX CHANGEMENTS À DES SERVICES  
ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS UNE ÉCOLE**

CONSIDÉRANT QUE la Commission Scolaire des Laurentides fera une consultation publique sur sa futur politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'être impliqué dans tous les projets pouvant modifier les services offerts par la Commission scolaire sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu que la Municipalité dépose un mémoire demandant des précisions sur la quantification des éléments pouvant mener à la modification du statut d'une école et demandant également que la Municipalité soit plus impliquée dans le processus pouvant mener à la fermeture d'un établissement.

Et que la commission scolaire donne un délai minimum de trois (3) ans avant l'application d'une décision de fermeture.

ADOPTÉE

**(6.5) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET À LA CULTURE**

**2008.04.92  
(7.) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier  
André Séguin

---

Le maire,  
Serge Jetté

Je, soussigné, certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2008.04.73, 2008.04.76, 2008.04.77, 2008.04.79, 2008.04.82, 2008.04.84, 2008.04.85, 2008.04.86, 2008.04.89, 2008.04.90.

Le directeur général et secrétaire trésorier ,

André Séguin